



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 2 MAI 2018**

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 37
 Nombre de membres ayant donné procuration : 7
 Date de la convocation : 25 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi deux mai à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 10 Avril 2018.

2° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION. Le conseil de communauté à l'unanimité, prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

MULTI ACCUEIL HANSEL ET GRETEL A MARLENHEIM :

N° LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT TTC
1	Gros œuvre / Démolition	Soc. CRB - SCHNERSHEIM	5 952,47 €
2	Menuiserie aluminium	Soc. HEITZ - HOLTZHEIM	4 334,40 €
3	Electricité / Courants faibles	Soc. REIFSTECK - TRAENHEIM	4 220,40 €
4	Chauffage central	Soc. ZIEGELMEYER - SAVERNE	1 014,00 €
5	Plâtrerie / Faux plafonds	Soc. RUFFENACH - WANG ENGENT	3 303,52 €
6	Menuiserie intérieure	Soc. METTLING - WANG ENGENTHAL	36 000,00 €
7	Peinture	Soc. BOEHM - DETTWILLER	4 220,33 €
8	Revêtements de sols	Soc. CDRE - GEISPOLSHHEIM	1 944,70 €
9	Carrelage / Faïence	Soc. CDRE - GEISPOLSHHEIM	896,08 €
10	Aménagement cuisine	Soc. MEA - WESTHOUSE	12 786,00 €
11	Aménagement extérieur / Aire de jeux	Soc. EPSL - LINGOLSHEIM	15 378,83 €
		TOTAL	90 050,73 €

3° - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET ALSH – PRISE EN CHARGE ET SIGNATURE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Monsieur JEHL, vice-président de la communauté de communes en charge de l'enfance jeunesse rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité délégante a transmis aux conseillers communautaires par courrier du 13 Avril 2018 les documents ci-après :

.../...

- Rapport de la Commission d'ouverture des offres de candidatures du 8 Janvier 2018
- Rapport de la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 26 février 2018
- Rapport du Président sur le ou les choix du délégataire
- Le tableau des notations
- Les deux contrats de délégation
- Les budgets globaux sur l'année 2019
- Les projets pédagogiques

A présent, et conformément aux dispositions de l'article 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil de communauté de se prononcer sur le choix des délégataires, sur proposition de l'autorité délégante.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient comme délégataires :

LOT 1 : Accueil périscolaire de Wasselonne et Accueils de Loisirs sans hébergement sur la commune de Wasselonne (120 le midi et 40 le soir, mercredi, petites et grandes vacances)

Délégataire : AGF STRASBOURG –

Montant des dépenses pour les 5 années : 2 232 696,48 €

LOT 2 : Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs sans Hébergement des communes de Hohengoelt (33 le midi et 15 le soir, mercredi), Romanswiller (40 le midi et 22 le soir, 1 semaine lors des petites vacances), Wangenbourg-Engenthal (33 le midi et 20 le soir, mercredi midi) et Westhoffen (35 le midi et 25 le soir, mercredi, 1 semaine lors des petites vacances)

Délégataire : Groupement FDMJC GEISPOLSHHEIM / ALEF WIWERSHEIM

Montant des dépenses pour les 5 années : 2 392 229,10 €

LOT 3 : Tranche ferme : Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs sans Hébergement des communes du Kehlbach (24 le midi et 15 le soir), de Nordheim (71 midi et 43 soir, mercredi, petites et grandes vacances), Marlenheim Maternelles (20 le midi et 15 le soir), Marlenheim Élémentaires (63 le midi et 37 le soir), Scharrachbergheim-Irmstett (70 le midi et 51 le soir, 3 semaines Juillet, mercredi et petites vacances selon effectifs), Kirchheim École Maternelle (17 le soir)

Tranche conditionnelle : Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs sans hébergement des communes de Kirchheim et Bergbieten

Délégataire : Groupement FDMJC GEISPOLSHHEIM / ALEF WIWERSHEIM

Montant des dépenses pour les 5 années : 5 062 477,66 €

LOT 4 : Poste de Coordination de l'ensemble des structures périscolaires de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.

Délégataire : Groupement FDMJC GEISPOLSHHEIM / ALEF WIWERSHEIM

Montant : 32 967,96 € (année 2019)

Ce montant est pris en charge par les lots 1, 2 et 3 et augmentera leurs dépenses.

Et **autorise** Monsieur le Président à signer les contrats de délégation de service public ainsi que tous documents à intervenir.

4° - CONTRAT DE RURALITE – SIGNATURE DE L'AVENANT FINANCIER.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de ruralité ayant pour objet la modification des plans de financement de l'accueil périscolaire à KIRCHHEIM et de la Maison de Service au Public installée au siège de la communauté de communes.

.../...

5° - ALLOCATION DE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE BRUCHE MOSSIG PIEMONT.

La Mission Locale est à la disposition des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire pour les aider dans leur recherche d'emploi ou de formation en prenant en compte leur situation personnelle, familiale et sociale.

En 2017, la Mission Locale Bruche / Mossig / Piémont a accueilli, orienté et suivi 1 271 jeunes dont 469 accueillis pour la première fois dans l'année.

Afin de répondre au mieux aux demandes des jeunes du territoire, la Mission Locale sollicite une subvention de la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 22 296,42 € à la Mission Locale Bruche / Mossig / Piémont, pour 2018. Cette subvention est calculée à raison de 0,97 €/habitant ; la population prise en compte est la population INSEE de 2015.

6° - ALLOCATION DE SUBVENTION AUX ECOLES DE MUSIQUE AFFILIEES A L'ADIAM (L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION ET D'ACTION MUSICALES ET CHOREGRAPHIQUES 67)

Ecole de Musique Intercommunale des Trois Chapelles – Nordheim et Ecole de Musique de Wasselonne.

Dans le cadre des compétences facultatives (article 3 des statuts) la communauté de communes a décidé d'apporter son soutien aux écoles de musique affiliées à l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques 67.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins 1 membre n'ayant pas participé au vote, décide d'allouer une subvention de 10 000 € à chaque école de musique citée ci-dessus.

7° - ACQUISITION ET INSTALLATION DE TROIS TENTES LODGES A DESTINATION DU CAMPING DE WASSELONNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 07/2018 du 13 Février 2018, le conseil de communauté a décidé d'acquérir et d'installer 3 tentes lodges au camping de Wasselonne.

La Région Grand Est intervient financièrement dans de telles opérations au titre du « Soutien à l'Hébergement Touristique – Hébergements Insolites » au taux maximum de 20 %.

Ainsi, le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et adopte le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Tentes lodges de 25 m ² intérieur, équipées avec terrasse couverte 20 m ² au nombre de 3	42 665,50 €	Subvention escomptée de la Région Grand Est (20 %)	8 862,35 €
		DETR 2018 escomptée (50 %)	22 155,88 €
Mobilier supplémentaire	1 646,25 €	Solde à charge de la communauté de communes (30 %)	13 293,53 €
TOTAL	44 311,75 €	TOTAL	44 311,75 €

.../...

8° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE A BERGBIETEN – CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un groupe de travail chargé de définir les besoins et compose ce groupe de travail ayant comme membres :

M. ACKER / M. JEHL / M. GEIST / M. WINLING / M. JOST / M. TURIN / M. BLAESS / M. STROHMENGER / M. REUTENAUER

9° - VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale fait obligation aux collectivités territoriales de mettre en place un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels selon document joint à la note de synthèse et s'engage à mettre en œuvre les mesures d'actions correctives.

10° - PERSONNEL INTERCOMMUNAL – CREATION DE DIVERS POSTES.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer :

Piscine intercommunale :

2 postes de maîtres-nageurs sauveteurs à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période de juillet et août, pour accroissement saisonnier d'activités, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le conseil de communauté décide également de créer 4 postes d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activités à raison de 16 heures hebdomadaires pour la surveillance des espaces extérieurs et le nettoyage des vestiaires de la piscine à compter du 1^{er} juillet 2018, et 1 poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités, à raison de 12 heures hebdomadaires, pour assurer le nettoyage et la tenue de la caisse à compter du 14 Mai 2018.

ESPV et siège.

1 poste d'adjoint technique stagiaire à raison à temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2018, en raison de la charge de travail au niveau de l'Espace Sportif de la Porte du Vignoble et de l'agrandissement des locaux du siège,

Services administratifs – comptabilité.

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018, en raison de l'augmentation de la charge de travail au service comptabilité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 7 Mai 2018

Le Président,

 D. ACKER

